

L'évaluation du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sera déposée

Le 10 mars 2026, le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le Régime) a publié ses résultats pour l'année 2025. Pour une treizième année consécutive, le Régime est entièrement capitalisé et affiche un excédent actuariel préliminaire de 31,2 milliards de dollars (au 1^{er} janvier 2026).

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et le gouvernement de l'Ontario, corépondants du Régime, ont décidé de déposer auprès des organismes de réglementation l'évaluation actuarielle de la capitalisation au 1^{er} janvier 2026 et de classer cet excédent comme réserve pour éventualités. Cette réserve vise à réduire la volatilité de la situation financière du Régime et à favoriser la stabilité des cotisations et des prestations des participantes et participants au Régime.

« Malgré la volatilité des marchés financiers découlant des risques géopolitiques, la FEO demeure encouragée par le maintien de la pleine capitalisation du Régime et par l'excédent enregistré à la fin de l'exercice 2025 », a déclaré Chris Cowley, président de la FEO. « Compte tenu de l'incertitude économique persistante, l'affectation de l'excédent à une réserve pour éventualités constitue une approche prudente. Cette mesure procure une plus grande stabilité financière et contribue à protéger les prestations des participantes et participants, y compris la protection contre l'inflation, tout en favorisant des taux de cotisation stables durant les périodes de volatilité. »

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est la porte-parole de la profession enseignante en Ontario et de ses plus de 160 000 membres. Les membres de la FEO sont des enseignantes et des enseignants à temps plein, à temps partiel et de suppléance dans toutes les écoles financées par les fonds publics de la province, aux niveaux élémentaire et secondaire, au sein des conseils publics, catholiques et de langue française.